



COMMUNE DE MARCOING

COMPTE RENDU SUCCINCT REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

- **2015-18 : Approbation à l'unanimité du compte rendu du 14 avril 2015**
- **2015-19 : Indemnités du trésorier et indemnités élections**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement des indemnités du receveur municipal sont gérés par des textes bien précis ainsi que le versement aux agents communaux des indemnités liées à l'organisation d'élections soit par le biais d'heures supplémentaires ou d'IFTS selon leur grade et fonctions.

- **2015-20 : DSP assainissement**
Le Conseil Municipal DECIDE à l'UNANIMITE
- A) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle DSP du service assainissement collectif et non collectif pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2015.
- B) de mettre en place un programme pluri annuel concerté et d'autoriser monsieur le Maire à signer une convention avec l'Agence de l'Eau pour des travaux de mise aux normes de la station d'épuration.
- D) de fixer une taxe forfaitaire de 30m3 par an et par occupant d'un immeuble impactant les propriétaires ou locataires d'habitations qui rejettent dans le réseau d'eau usées des eaux provenant de puits, cuves de stockage ou forages.
- **2015-21 : admission en non-valeur SEA + décisions modificatives budget commune**
 - Les modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité
- **2015-22 : accords locaux relatifs à la représentation des communes au sein de la Communauté d'Agglomération de Cambrai modification des statuts**

Le 25 novembre 2014 et le 14 avril 2015 le Conseil Municipal avait délibéré sur le nombre des représentants de la commune suite à la nouvelle élection municipale qui avait eu lieu dans la commune de Niergnies.

Or à l'issue de la transmission de la délibération de la communauté d'agglomération Monsieur le Sous-Préfet a adressé un courrier à Monsieur le Président en lui demandant de modifier la représentation des communes à deux titres :

- La commune de Paillencourt eu égard à la répartition qui a été validée, disposait de deux sièges, alors qu'en application de l'article L 5211-6-& DU Code Général des Collectivités Territoriales, el ne peut en disposer que d'un

- Et
- La commune de Neuville Saint Rémy compte tenu de l'accord qui a été approuvé, disposait de 3 sièges, or, compte tenu que la part des sièges attribuée à cette commune s'écartait de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres et que l'accord accentuerait cet écart, la commune disposerait d'un nombre de sièges supplémentaires permettant au minimum de maintenir l'écart soit en pratique, la commune de Neuville Saint Rémy doit disposer d'un siège supplémentaire.

Pour Marcoing, pas de changement.

- **2015-23 : remboursement d'arrhes de location annulée**

pour des raisons familiales, une fête familiale ne pourra pas être maintenue les 22 et 23 août 2015. Il y a donc lieu de restituer les arrhes versées d'un montant de 140 €. Unanimité pour remboursement

- **2015-24 : frais de rejet de prélèvement concernant les loyers d'un locataire**

Le Conseil Municipal décide qu'il y a donc lieu de répercuter les frais de rejet pour que ces sommes si modiques soient-elles puissent être récupérées au même titre que les créances en cours.

- **2015-25 : acquisition d'une parcelle lieu dit bois couillet pour régularisation de limites**

Les services des domaines nous ont contactés afin de nous proposer le rachat d'une parcelle de 196 m² à proximité du bois couillet, dans l'objectif de régulariser les limites de propriétés. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cet achat.

- **2015-26 : convention avec l'Etablissement Public Foncier du Nord (EPF)**

Il y a une possibilité de signer une nouvelle convention avec l'EPF et de relancer une action de mise en valeur du cœur de ville.

Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette convention.

- **2015-27 : travaux voirie pour les travaux liés à la création de la voirie d'accès à la future gendarmerie.**

Les travaux de la voirie démarreront début septembre, des intentions d'acquiescer ont déjà fait l'objet de signatures auprès de l'étude de Maître Jacquemart, dans l'attente de percevoir les fonds émanant des cessions, de la subvention de Monsieur le Sous-Préfet, il est nécessaire de contracter un emprunt relais.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce crédit.

- **2015-28 : Motions AMF DOTATIONS et LA REGION pour la défense du transport ferroviaire**

Un projet de motion pour épauler l'action de l'association des Maires destinée à sensibiliser les pouvoirs publics sur les conséquences des baisses massives des dotations d'état, et un projet de motion émanant de la région pour la défense des transports ferroviaire, A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ces motions.